

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mercredi 19 octobre 2022

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 15 :

COLOMBE 2 – FC LAC du 16/10/2022 en Départemental 3 groupe A, (score : 1 – 1).

Réserve d'avant match du capitaine de Colombe 2 sur la qualification des joueurs suivants : 3 joueurs de l'équipe du Fc Lac présentent des licences incomplètes à ce jour : SAINT JORE Gaëtan, CHARRIOT Victorien et PRETTE Romain. Certains joueurs présentent aussi des licences non validées (impossible de vérifier si les joueurs sont mutations ou mutation hors période.

Réserve confirmée, donc jugée recevable en la forme.

La commission, en attente des informations demandées par le secrétariat du District au service administratif de la Ligue concerné, reporte sa décision.

DOSSIER 16 :

FRANCHEVELLE 2 – DAMPIERRE/LINOTTE du 16/10/2022 en Départemental 3 groupe C.

Match non joué, suite à e-mail adressé hors délais au secrétariat du District.

L'équipe de Dampierre/Linotte ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 point) à DAMPIERRE/LINOTTE pour en porter le bénéfice à FRANCHEVELLE 2, score : FRANCHEVELLE 2 = 3 ; DAMPIERRE/LINOTTE = 0.

Amende : 80€ à Dampierre/Linotte.

DOSSIER 17:

MELISEY/ST BARTHELEMY 2 – LARIANS 3 du 16/10/2022 en Départemental 3 groupe C.

Match non joué, suite à e-mail adressé hors délais au secrétariat du District.

L'équipe de Larians 3 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 point) à LARIANS 3 pour en porter le bénéfice à MELISEY/ST BARTHELEMY 2, score : MELISEY/ST BARTHELEMY 2 = 3 ; LARIANS 3 = 0.

Amende : 80€ à Larians.

Mr Dominique Pretot n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 18 :

GROUPEMENT 3 RIVIERES – GROUPEMENT VAL CERISE du 15/10/2022 en coupe de Haute-Saône U18.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Monsieur Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 19 :

JASNEY – ENTENTE GROUPEMENT VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT du 15/10/2022 en Coupe de Haute-Saône U15.

Match non joué, suite à e-mail adressé dans les délais au secrétariat du District.

L'équipe de Jasney ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait à JASNEY pour en porter le bénéfice à l'ENTENTE GROUPEMENT VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT, score : JASNEY = 0 ; l'ENTENTE GROUPEMENT VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT = 3, et dit l'équipe de l'ENTENTE GROUPEMENT VILLERSEXEL/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT qualifiée pour le prochain tour.

Amende : 25€ à Jasney.

Monsieur Rémi Ricci n'a pas participé au débat et à la décision.

La commission enregistre les forfaits/phase de brassage automne 2022 :

U13 :

Groupe 3 :

Haute Vallée de l'Ognon (Journée 3 du 01/10) à Gr Val Cerise 2.

Groupe 4 :

FC 2 Vels 2 (Journée 1 du 17/09) à Monts de Gy

Groupe 5 :

Lure JS 3 (Journée 1 du 17/09) à GR CC Villersexel

Lure JS 3 (Journée 2 du 24/09) à Ent Larians/Dampierre

Lure Sporting (Journée 1 du 17/09) à Magny Vernois

Lure Sporting (Journée 2 du 24/09) à Pays Minier 2

Lure Sporting (Journée 3 du 01/10) à Lure

Lure Sporting (Journée 4 du 08/10) à GR CC Villersexel

Groupe 6 :

Frotey les Vesoul (Journée 1 du 17/09) à Genevrey

Frotey les Vesoul (Journée 2 du 24/09) à Frotey

Pays Luxeuil 2 (Journée 3 du 01/10) à GR 3 Rivières

Pusey (Journée 4 du 08/10) à Pays Luxeuil 2

Amendes : 22€ à chaque absence.

U11 :

Groupe 5 :

Vesoul agglomération (journée 1 du 17/09) à Rioz 2
Vesoul agglomération (journée 2 du 24/09) à Vesoul Agglomération
Vesoul agglomération (journée 3 du 01/10) à FFM La Romaine
Vesoul agglomération (journée 4 du 08/10) à Colombe

Groupe 6 :

Jasney 2 (journée 4 du 08/10) à Vesoul AFM

Groupe 7 :

GR CC Villersexel (journée 1 du 17/09) à GR Mille Etangs 2
GR CC Villersexel (journée 2 du 24/09) à Fougerolles 2
Vallée du Breuchin 2 (journée 1 du 17/09) à Vallée du Breuchin 2
Vallée du Breuchin 2 (journée 3 du 01/10) à Ent Hte Lizaine/Héricourt 2
Lure JS 2 (journée 3 du 01/10) à GR CC Villersexel

Amendes : 22€ à chaque absence.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- Journée du 15 et 16 octobre 2022 :

Non transmission FMI dans les délais : 10€

Fougerolles (Départemental 3)

Non envoi fiche échec : 20€

Vesoul Fc 3 (U18)

Le Secrétaire de séance
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.